



Grenoble, le 07 juin 2016

## **Un plan ambitieux contre la pollution de l'air : vers l'interdiction des véhicules de livraison polluants et au diesel**

Eric Piolle, Maire de Grenoble se félicite **d'une politique de baisse de la pollution de l'air par l'interdiction des véhicules de livraison les plus polluants dans le centre-ville dès 2017 ainsi que de l'ouverture d'une concertation sur la fin du diesel pour ce type de véhicules.**

Aujourd'hui, Grenoble-Alpes Métropole et le SMTC ont annoncé une série de mesures permettant de diminuer la pollution atmosphérique dans le cadre du Plan d'action pour une logistique urbaine durable métropolitaine.

Eric Piolle déclare : « *Je salue la création prochaine de deux CDU (Centre de Distribution Urbaine) dont les objectifs sont de réceptionner, trier et réexpédier les marchandises à bord de véhicules écologiquement responsables et adaptés au milieu urbain. **Tout en soutenant le dynamisme économique de Grenoble, ils vont réduire les nuisances environnementales et sonores.*** »

En effet, **dès janvier 2017, les véhicules de livraisons les plus polluants ne pourront plus accéder au centre-ville** (les véhicules utilitaires légers mis en circulation avant le 30 septembre 1997 et les poids lourds mis en circulation avant le 30 septembre 2001).

Aussi, le 7 juillet 2016, **une concertation aura lieu avec les professionnels afin de définir les étapes suivantes de l'interdiction des véhicules de livraison diesel d'ici 2020.**

Comptant sur vous pour relayer l'information,

Cordialement,

Service presse - Adeline SUPPO 04 76 76 39 21 / 07 86 64 46 64